

COMMUNE DE CANAPLES
Département de la Somme

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2019

NOMBRE DES MEMBRES :

Séance du 19 Avril 2019

Composant le Conseil : 11

Présent à la séance : 08

Date de convocation : 29 Mars 2019

L'An deux mille dix-neuf, le dix-neuf avril, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de :

Monsieur Marcel POISSON, Maire

Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents :

Jean Luc BELLENGER, Pascal GODARD, Yasmine HAFIAN : Adjoints au Maire
Jean Marc MOYEAUX, Alain JARDIN, Aurore MERLIN, Léon LENNE : Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

/

Absents excusés :

Matthieu VANDENBUSSCHE, Jean Yves CANNESSEON, Emilie MICHEL

Absents non excusés :

/

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 08 Mars 2019

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 08 Mars 2019.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** d'adopter le dit compte rendu.
ADOpte A L'UNANIMITE.

2. Vote du compte administratif du compte de gestion Budget Annexe :

Après avoir exposé les comptes de gestion et administratif du budget annexe Eau et Assainissement, Monsieur Le Maire quitte l'assemblée, le doyen Maire Adjoint Jean Luc BELLENGER fait procéder au vote.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
APPROUVE** les comptes de gestion et administratif du budget annexe Eau et Assainissement.
ADOpte A L'UNANIMITE.

3. Vote du budget Général et budget annexe 2019 :

Après avoir exposé chacun du budget général et du budget Annexe, il en dégage les éléments suivants :

Budget Général :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	937 500,05 €	607 423,00 €
Investissement	173 789,43 €	173 789,43 €

Budget Assainissement :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	12 343,00 €	11 900,00 €
Investissement	1 139 302,00 €	936 337,00 €

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** d'opter les dits budgets primitifs au titre de l'année 2019.
ADOpte A L'UNANIMITE.

4. Transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes :

Après avoir échangé sur les tenants et aboutissants du transfert de la compétence eaux et assainissement, il s'avère -qu'au regard de l'avancement des études et du début imminent des travaux- il est inopportun pour la commune de céder la compétence à la Communauté de Communes.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
S'OPPOSE** au transfert de la compétence à la communauté de communes.

	<u>Voix</u>
<u>Pour</u>	6
<u>Contre</u>	1
<u>Abstention</u>	1

ADOPTE A LA MAJORITE.

5. Travaux logement communal à la salle d'activités :

5.1. Remplacement des fenêtres pour un montant de 3 950.00 € TTC auprès de MACV.

5.2. Isolation et achat des matériaux pour travaux en régie.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de mener les travaux d'isolation par les employés communaux et de remplacer les fenêtres par l'Entreprise MACV.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

6. Chaufferie de l'école :

Le coût des deux portes coupe-feu nécessaires à la sécurisation de la chaufferie de l'école s'élève à 800.00 € HT auprès de LAPEYRE soit 960.00 € TTC.

Le remplacement du chauffage impose un investissement dans un chauffe-eau dont le coût d'installation est estimé à ce jour à 764.00 € TTC.

7. Tarifs du centre de loisirs :

Après réception du budget prévisionnel du centre de loisirs 2019, la contribution de la commune est estimée à 11 115.00 €.

Au regard de cet élément, il est convenu de maintenir la tarification aux familles à son niveau 2018.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de maintenir les tarifs applicables aux familles à leurs niveaux 2018 au titre du centre de loisirs 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

8. Approbation de la programmation prévisionnelle du programme concerté pour l'eau - Agence de l'eau :

L'échéancier du programme concerté pour l'eau est exposé au conseil Municipal.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le projet de participation financière tel que présenté et soumis par l'agence de l'eau.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

9. Défibrillateur :

Trois devis sont exposés, ils concernent l'acquisition de deux défibrillateurs, un intérieur et l'autre extérieur avec un contrat de maintenance.

<u>Entreprises</u>	<u>Coût matériels</u>	<u>Coût contrat de maintenance</u>
DEFIBRIL	3 076.08 € TTC	288.00 € /an
SECURIMED	4 078.00 € TTC	300.00 € /an
DEFIBTECH	3 352.00 € TTC	/

10. Mutuelle Just :

Projet de mutuelle communale pour groupement d'habitants, les représentants seront reçus en Bureau Municipal pour davantage d'éclaircissement sur le sujet.

11. Question diverses :

- Antenne orange : dossier d'installation en instruction, il est nécessaire de renforcer le réseau électrique à cet effet, un renforcement aérien sera sans coût pour la commune contrairement à un renforcement enterré.
- Une entreprise commerciale en énergie sollicite la salle d'activités pour un salon professionnel le 20 septembre.
- Proposition d'un diagnostic vidéosurveillance par la gendarmerie.
- Remplacement de la trousse de secours à la salle d'activités.
- Commémoration du 08 mai : rassemblement 11h00 place de la Mairie.
- Fête de Canaples : apéritif offert par la commune vers 17h30.
- Accroissement des vols dans la Commune - Appel à la vigilance, contacter la gendarmerie en cas de faits constatés.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32.

Marcel POISSON
Maire de Canaples